

DE JÀ

30

ans

Droits de  
l'enfant



# CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

## La non-discrimination

## L'intérêt supérieur de l'enfant

## Le droit de vivre, survivre, se développer

## Le respect des opinions de l'enfant

**En 1989,** les dirigeants de la planète s'engagent à construire un monde digne des enfants : le 20 novembre, la Convention relative aux droits de l'Enfant est adoptée à l'unanimité par l'ONU.

Pour la première fois de l'histoire, un texte international reconnaît explicitement les moins de 18 ans comme des êtres à part entière, porteurs de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques – des droits fondamentaux, obligatoires et non négociables.

Le consensus est inédit : avec 195 états, c'est le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié de l'histoire ! Seuls les États-Unis et la Somalie manquent à l'appel – le Soudan du Sud l'ayant ratifié en mai 2015.

**La défense des droits  
de l'enfant est un gage  
pour l'avenir : pour  
mieux partager demain,  
(RE) dessinons-les ensemble !**

Le 20 novembre 2019, cela fera donc 30 ans que la convention des droits de l'enfant a été adoptée. La CCAS a toujours manifesté son engagement auprès des enfants et des jeunes. Cet engagement s'illustre par plusieurs actions concrètes :

- La place des jeunes dans les ACM à la CCAS exprimée dans la convention des droits des jeunes à la CCAS
- Le soutien de projets d'aide au développement en lien avec les questions d'éducation et de conditions de vie des enfants à l'étranger : scolarisation des filles, accès à des écoles maternelles, électrification de maternités...
- Des actions locales lors des arbres de Noël des CMCAS avec les pères Noël verts, l'accueil des enfants du SPF dans des activités de CMCAS et dans les ACM.
- L'accueil de mineurs migrants isolés dans les centres de vacances

Ce 30<sup>ème</sup> anniversaire nous invite à fêter cet engagement mais aussi à réaffirmer la nécessité de maintenir voire d'intensifier les actions en direction de la jeunesse car il y a encore du chemin à parcourir.

L'été 2019 sera l'occasion de proposer des actions particulières sur les centres de vacances autour de cette thématique.